

Délibération du Conseil Municipal – 19 juin 2010

L'an deux mil dix, le dix neuf juin à neuf heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants :

"Pour" : 13 "Contre" : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 14 juin 2010

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, MOTILLON Pascal, GUYON Sophie, SABOURIN Jean-Luc, AUVRAY Laetitia, BERNARD Sylvie, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, RUSSEIL Stéphane, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Excusés : GRIGNON Maryse, LUTTIAU François.

Secrétaire de séance : DOMINEAU Samuel.

1) Aménagement du bourg – 1^{ère} tranche : approbation de l'avant projet définitif et du règlement de consultation

M. le Maire rappelle le projet et les délibérations du dossier d'aménagement du bourg.

Vu l'estimation de l'avant projet définitif à 920 000€ HT soit :

750 000€ HT pour le lot 1 – Tranches fermes et tranches conditionnelles (terrassement – voirie – assainissement eaux pluviales),

170 000€ HT pour le lot 2 – Tranches fermes et tranches conditionnelles (aménagement paysagé – éclairage public),

Vu la proposition du règlement de consultation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'Avant Projet définitif avec les tranches fermes et les tranches conditionnelles ainsi que le règlement de consultation tels qu'ils sont présentés.

2) Tarifs du transport scolaire pour l'année 2010/2011

Il est proposé au conseil de fixer la participation des familles bénéficiant des services du transport scolaire pour l'année 2010/2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

décide d'appliquer les tarifs et l'échelonnement de la facturation proposés par le SITS :

- tarif pour un élève de maternelle, primaire subventionné
participation annuelle de la famille : 48€
- tarif pour un élève de secondaire subventionné
participation annuelle de la famille : 48€

La participation sera répartie à raison de 50% en cas de garde alternée.

- gratuité pour un enfant scolarisé en enseignement spécialisé.

La facturation sera établie en 3 fois : 40% en novembre, 30% en février, 30% en mai.

3) Charte technique et convention pour la prise en compte des Chauves-souris dans les bâtiments publics en Deux-Sèvres : autorisation de signature

M. le Maire fait part de la demande de l'association "Deux-Sèvres Nature Environnement" de signer une charte et une convention pour la prise en compte des Chauves-souris dans les bâtiments publics en Deux-Sèvres.

Après lecture de ces deux documents, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le maire à signer la charte technique et la convention au nom de la commune.

4) Construction de bâtiments scolaires - choix de l'entreprise pour maîtrise d'oeuvre

M. le Maire informe que suite à la délibération du conseil municipal en date du 30 avril 2010, 5 cabinets d'architectes ont été contactés avec demande de références et conditions financières pour une aide à la décision, l'étude et le suivi de l'opération de construction de bâtiments scolaires.

Trois cabinets ont répondu à ce courrier.

Christophe SIMONNET présente les entreprises candidates et détaille les conditions financières :

Architectes	Propositions	Divers
SFERI Parc d'Activités le Bois Chamaillard ZAE Bessines 79000 NIORT	Mission de base loi MOP : 8,80%	
	Mission complémentaire EXE : 1,20%	
	Mission complémentaire OPC : 0,50%	
Architectes Associés 13 Rue des Fontenelles BP 1024 79010 NIORT	Mission de base loi MOP : 10%	
AZ Architectes 27 Rue François Paul Proust 79000 NIORT	Mission de base : 9%	La proposition d'honoraires prend en compte la réalisation d'une étude comparative simplifiée entre les solutions "constructions modulaires" et "construction en traditionnel".
	Option 1 quantitatifs : 0,50%	
	Option 2 Mission EXE structure : 1,00%	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition de l'entreprise AZ Architectes – 27 rue François Paul Proust 79000 NIORT,
- d'autoriser le maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre.